

BUREAU DE PRESSE
OPUS DEI



DOSSIER DE PRESSE

SUR LA PRÉLATURE DE L'OPUS DEI

2020

Ce dossier de presse sur la prélatrice de l'Opus Dei est une publication périodique du bureau de presse de l'Opus Dei à Rome, adressée aux professionnels de la communication.

Il offre une synthèse schématique de la nature, l'histoire et l'organisation de cette prélatrice de l'Église catholique.

Cette version a été actualisée par le bureau d'information de l'Opus Dei à Abidjan qui a ajouté quelques données concernant la Côte d'Ivoire.

Pour compléter cette information les pages web ci-dessous peuvent être consultées:

www.opusdei.org

C'est la page web de l'Opus Dei, avec des informations actualisées et un service de nouvelles. Elle est disponible en 34 langues.

opusdei.org/fr/section/saint-josemaria/

Cette section offre des données biographiques, des vidéos et des photographies sur le fondateur de l'Opus Dei et, en plus d'autres informations, des articles sur ses enseignements et initiatives promues sous son impulsion spirituelle.

www.romana.org

Romana est le bulletin officiel de la prélatrice de l'Opus Dei. Sa périodicité est semestrielle, avec des éditions en italien, anglais et espagnol. Sa version électronique offre les contenus du bulletin et permet de s'abonner à l'édition imprimée.

fr.escrivaworks.org

Contient toutes les œuvres de saint Josémaria Escriva qui ont été publiées. La web permet au visiteur d'ouvrir un dossier personnel pour stocker les textes qu'il souhaite.

© 2020 by Oficina de prensa de l'Opus Dei en Roma



| | |
|---|-----------|
| 1. DESCRIPTION GENERALE DE L'OPUS DEI | 5 |
| 1.1. Nature et mission | 5 |
| 1.2. Message..... | 5 |
| 1.3. Résumé historique | 8 |
| 1.4. Le fondateur, saint Josémaria Escrivá de Balaguer | 10 |
| 1.5. Successurs de saint Josémaria à la tête de l'Opus Dei | 11 |
| 1.5.1. Bienheureux Álvaro del Portillo (1975-1994)..... | 11 |
| 1.5.2. Monseigneur Xavier Echevarría (1995-2016)..... | 12 |
| 1.6. Monseigneur Fernando Ocáriz, prélat de l'Opus Dei | 13 |
| 2. FIDÈLES DE LA PRÉLATURE | 14 |
| 2.1. Laïcs et prêtres..... | 14 |
| 2.2. L'incorporation à la prélatrice | 15 |
| 2.3. Moyens de formation | 16 |
| 2.4. Activité professionnelle et publique..... | 16 |
| 3. LA SOCIÉTÉ SACERDOTALE DE LA SAINTE CROIX | 17 |
| 4. LES COOPÉRATEURS | 18 |
| 5. INITIATIVES APOSTOLIQUES | 19 |
| 5.1. Œuvres collectives des fidèles et des coopérateurs..... | 19 |
| 5.2. Rapport avec l'Opus Dei..... | 19 |
| 5.3. Quelques initiatives dans le monde | 20 |
| 5.4. Quelques initiatives qui sont développées en Côte d'Ivoire | 21 |

| | |
|---|----|
| 6. ORGANISATION | 22 |
| 6.1. Les prélatures personnelles..... | 22 |
| 6.2. La prélature de l'Opus Dei..... | 23 |
| 6.3. Structure..... | 23 |
| 6.4. Relations avec les diocèses | 24 |
| 6.5. Aspects financiers | 25 |
| 7. QUELQUES DONNÉES | 26 |
| 7.1. Personnes | 26 |
| 7.2. Date du commencement du travail apostolique de l'Opus Dei dans différents pays | 27 |
| 8. BIBLIOGRAPHIE | 28 |
| 8.1. Œuvres de saint Josémaria | 28 |
| 8.2. Des ouvrages sur le fondateur..... | 29 |
| 8.3. Des ouvrages sur l'Opus Dei | 29 |

1. DESCRIPTION GENERALE DE L'OPUS DEI

1.1. Nature et mission

L'Opus Dei est une institution pastorale de l'Église catholique qui a été fondée à Madrid, le 2 octobre 1928, par saint Josémaría Escrivá. En 1983 saint Jean-Paul II a configuré l'Opus Dei en tant que prélatrice personnelle. Son nom complet est Prélatrice de la Sainte Croix et Opus Dei, mais il est aussi appelé prélatrice de l'Opus Dei ou simplement Opus Dei, expression latine qui signifie «Œuvre de Dieu».

La finalité de l'Opus Dei est de contribuer à la mission évangélisatrice de l'Église, en promouvant parmi tous les chrétiens une vie cohérente avec la foi dans leurs circonstances ordinaires, spécialement par la sanctification du travail professionnel.

Sanctifier le travail suppose le réaliser selon l'esprit de Jésus-Christ: essayer d'accomplir la propre tâche le mieux possible, pour rendre gloire à Dieu et servir les autres. Le travail devient ainsi le lieu de la rencontre avec Dieu et un moyen d'amélioration et de maturation personnelles.

L'activité principale de l'Opus Dei est la formation spirituelle et l'assistance pastorale de ses membres, pour faciliter que chacun, dans le lieu qui lui correspond dans l'Église et dans le monde, développe de façon personnelle un apostolat varié et promeuve autour de lui l'idéal de l'appel universel à la sainteté. Les fidèles de l'Opus Dei essaient d'aider dans tous les milieux à donner des solutions chrétiennes aux problèmes de la société, en donnant le témoignage de leur foi.

Aux personnes qui le désirent et non seulement aux propres membres, l'Opus Dei offre aussi formation et assistance spirituelle.

1.2. Message

L'Opus Dei, depuis sa fondation en 1928, diffuse le message de que tous les baptisés sont appelés à la perfection chrétienne —à la sainteté¹—, dans l'accomplissement du propre travail et des obligations personnelles de chacun. « L'esprit de l'Opus Dei [...] pousse chacun à accomplir les tâches et les devoirs de son état, de sa mission dans l'Église et dans la société civile, le plus parfaitement possible»².

La diffusion de ce message coïncide avec l'un des objectifs principaux du Concile Vatican II: rappeler que «l'appel à la plénitude de la vie chrétienne et à la perfection de la charité s'adresse à tous ceux qui croient au Christ, quel que soit leur état ou leur forme de vie»³, et cela « dans tous les divers devoirs et travaux du monde, dans les conditions ordinaires de la vie familiale et sociale [...] À cette place, ils sont

¹ Cfr. Mt 5,48; 1 Ts 4,3; Ef 1,4.

² *Entretiens avec Monseigneur Escrivá*, n. 16..

³ Constitution dogmatique *Lumen Gentium*, n. 40.

appelés par Dieu pour travailler comme du dedans à la sanctification du monde, à la façon d'un ferment, [...] et pour manifester le Christ aux autres avant tout par le témoignage de leur vie »⁴.

Quelques traits du message de l'Opus Dei:

► Enfants de Dieu

Tout l'esprit de l'Opus Dei a comme base un principe évangélique fondamental: de par leur baptême, les chrétiens sont des enfants de Dieu. C'est pour cela que saint Josémaria enseignait que «la filiation divine est el fondement de l'esprit de l'Opus Dei»⁵. Comme conséquence, la formation qui est donnée dans la prélatrice favorise la confiance dans la providence divine, la simplicité dans la relation avec Dieu, le sens profond de la dignité de la personne et de la fraternité entre los êtres humains et un réel amour chrétien du monde, qui infuse de la sérénité et de l'optimisme, avec la joie de permettre que l'Esprit Saint agisse.

► Sens chrétien de la vie ordinaire

Tous sont appelés à chercher la plénitude de la vie chrétienne, c'est-à-dire, l'identification avec Jésus-Christ, a travers les circonstances de su vie et les activités qu'ils développent. Il n'y a pas de vertu de peu d'importance pour le chrétien: la foi, l'espérance et la charité, appuyées sur les vertus humaines, telles que la générosité, l'esprit de travail, la justice, la loyauté, la joie, la sincérité, etc. Avec l'exercice des vertus l'âme se configure à Jésus-Christ.

Une autre conséquence de la valeur sanctificatrice de la vie ordinaire est la transcendance des petites choses qui remplissent l'existence d'un chrétien courant. «La «grande» sainteté est dans l'accomplissement des «petits devoirs » de chaque instant »⁶. Ainsi, des gestes de service et de bonne éducation, le respect des autres, l'ordre matériel, la ponctualité, etc., vécus par amour de Dieu, sont importants pour la vie chrétienne.

► Sanctifier le travail, sanctifier par le travail, se sanctifier dans le travail

« L'axe de la spiritualité propre de l'Opus Dei est la sanctification du travail ordinaire »⁷ dans le domaine familial, professionnel et social. Sanctifier le travail, c'est le faire pour l'amour de Dieu, ce qui suppose l'effort pour le réaliser avec la plus grande qualité possible, c'est à dire, avec professionnalisme et honnêteté et avec le désir de servir les hommes. Celui qui travaille de cette façon se perfectionne lui-même et perfectionne le prochain. Tout travail honnête, qu'il soit ou non important aux yeux des hommes, est propre à être sanctifié. En favorisant cet esprit, les fidèles de l'Opus Dei essaient de collaborer dès la racine à la construction et au développement de la société.

► Charité et apostolat

Les membres de l'Opus Dei s'appliquent à rendre témoignage de leur foi chrétienne, à l'occasion de leurs activités ordinaires et de leur vie de relation avec les autres. Leur apostolat s'adresse à tous, sans distinction aucune, et est la conséquence de l'appel du Christ à vivre la charité envers Dieu et envers le prochain. Pour cette raison, leur apostolat ne saurait être dissocié du souci de contribuer à répondre aux besoins matériels et à résoudre les problèmes sociaux de leur entourage.

⁴ Constitution dogmatique *Lumen Gentium*, n. 31.

⁵ *Quand le Christ passe*, n. 64.

⁶ *Chemin*, n. 817.

⁷ *Entretiens avec Monseigneur Escrivá*, n. 34.

► Vie de prière et de sacrifice

Être en contact permanent avec Dieu et se vaincre soi-même sont des moyens indispensables dans la lutte pour la sanctification dans la vie ordinaire. C'est pourquoi, les fidèles de l'Opus Dei intègrent à leur vie des pratiques régulières de piété: oraison mentale, assistance quotidienne —si possible— à la sainte Messe, confession sacramentelle, lecture et méditation de l'Évangile, dévotion à la Vierge, etc. Un autre élément également important est le sacrifice et la pénitence: par exemple, le renoncement à de petites satisfactions, la modération dans les dépenses personnelles, le désir de devenir plus généreux, etc. Est spécialement cultivé tout ce qui favorise l'accomplissement fidèle du devoir et qui rend la vie plus agréable aux autres.

► L'amour de la liberté

La liberté personnelle est un don de Dieu, un «merveilleux présent humain»⁸, inséparablement uni à une responsabilité également personnelle et au respect de la liberté et des convictions des autres. En conséquence, l'Opus Dei favorise le respect au légitime pluralisme qui existe parmi les catholiques: «Le pluralisme est voulu et aimé, non pas simplement toléré et en aucune façon entravé»⁹. Les fidèles à leur tour décident en toute liberté et responsabilité personnelles dans leurs activités professionnelles, familiales, politiques, économiques, culturelles etc., sans prétendre engager l'Église ou l'Opus Dei par leurs décisions.

► Unité de vie

L'amitié avec Dieu, les occupations ordinaires du travail ou de la vie familiale et sociale, le souci personnel d'apostolat, etc., doivent se fondre et se compénétrer en l'unité de vie. C'est ainsi que l'on atteindra une cohérence profonde entre tous les comportements, désirs et aspirations. Cette unité de vie évitera que puisse se produire «une espèce de double vie : d'un côté la vie intérieure, la vie de relation avec Dieu ; de l'autre, une vie distincte et à part, la vie familiale, professionnelle et sociale [... il n'y a qu'une seule vie, faite de chair et d'esprit, et c'est cette vie-là qui doit être —corps et âme— sainte et pleine de Dieu»¹⁰.

► Ambiance de famille

Une caractéristique de l'esprit de l'Opus Dei est l'ambiance de famille chrétienne. Ce ton familial est présent dans les activités qui sont organisées par la prélature. Il est matérialisé aussi dans la chaleur de foyer qui se rencontre dans ses centres, dans la simplicité et la confiance des rapports mutuels et dans les attitudes de service et de compréhension dans la vie de tous les jours.

► Le mariage vocation chrétienne

Pour la plupart des chrétiens courants le mariage et la famille sont une réalité quotidienne qui doit être sanctifiée. «Pour un chrétien le mariage n'est, pas une simple institution sociale, et encore moins un remède aux faiblesses humaines : c'est une authentique vocation surnaturelle. [...] Les époux sont appelés à sanctifier leur union et à se sanctifier dans cette union»¹¹.

⁸ *Quand le Christ passe*, n. 184; cfr. *Amis de Dieu*, n. 23.

⁹ *Entretiens avec Monseigneur Escrivá*, n. 67.

¹⁰ *Entretiens avec Monseigneur Escrivá*, n. 114.

¹¹ *Quand le Christ passe*, n. 23.

1.3. Résumé historique

- 1928** *2 octobre.* Au cours des exercices spirituels qu'il suit à Madrid, saint Josémaría Escrivá fonde l'Opus Dei.
- 1930** *14 février.* Commence le travail apostolique avec les femmes.
- 1933** Ouverture à Madrid de la première initiative apostolique de l'Opus Dei, l'« Académie DYA », destinée tout particulièrement aux étudiants.
- 1934** DYA devient une résidence universitaire. Depuis elle, le fondateur et les premiers membres proposent une formation chrétienne et diffusent le message de l'Opus Dei parmi les jeunes. Une partie importante de cette tâche consiste à assurer la catéchèse et l'assistance aux pauvres et aux malades des quartiers de la banlieue de Madrid.
- 1936** Pendant la Guerre Civile d'Espagne, saint Josémaría et d'autres membres de l'Opus Dei se voient obligés à se réfugier dans différents endroits de Madrid et, finalement, à fuir la ville, comme conséquence de la persécution religieuse. Les circonstances le contraignent à différer momentanément ses projets d'expansion du travail apostolique de l'Opus Dei dans d'autres pays.
- 1939** Josémaría Escrivá rentre à Madrid et reprend l'expansion de l'Opus Dei dans d'autres villes d'Espagne. La deuxième Guerre Mondiale empêche l'expansion dans d'autres pays.
- 1941** L'évêque de Madrid, Mgr Eijo y Garay, accorde la première approbation diocésaine à l'Opus Dei.
- 1943** *14 février.* Pendant la messe, el Seigneur fait voir à saint Josémaría la Société Sacerdotale de la Sainte Croix, comme solution juridique permettant de disposer de prêtres formés avec l'esprit de l'Opus Dei.
- 1944** L'évêque de Madrid ordonne les trois premiers membres de l'Opus Dei qui deviennent prêtres : Álvaro del Portillo, José María Hernández Garnica et José Luis Múzquiz.
- 1946** Saint Josémaría s'établit à Rome. Au cours des années qui suivent, il se rend dans toute l'Europe, afin de préparer l'implantation de l'Opus Dei dans différents pays.
- 1947** Le Saint-Siège accorde la première approbation pontificale de l'Opus Dei à caractère universel.
- 1950** Pie XII accorde son approbation définitive à l'Opus Dei.. Depuis lors, des personnes mariées pourront être admises dans l'Opus Dei et l'adhésion des prêtres du clergé diocésain à la Société Sacerdotale de la Sainte Croix sera permise.

- 1952** Création à Pampelune (Espagne) du *Studium Generale* de Navarre, qui deviendra en 1960 l'Université de Navarre.
- 1965** Saint Paul VI inaugure le Centre ELIS, une initiative promue par des fidèles et des coopérateurs de l'Opus Dei pour la formation professionnelle des jeunes, dans la banlieue de Rome, et une paroisse sise dans le même quartier que le Saint-Siège confie à l'Opus Dei.
- 1969** S'est tenu à Rome un congrès général spécial de l'Opus Dei, pour étudier sa transformation en prélatrice personnelle, figure juridique prévue par le Concile Vatican II et adéquate au phénomène pastoral de l'Opus Dei.
- 1970-1975** Le fondateur entreprend de longs voyages en Amérique Latine, en Espagne et au Portugal, où il maintient des réunions de catéchèse avec des groupes nombreux de personnes.
- 1975** Josémaría Escrivá décède à Rome le 26 de juin. À cette date appartiennent à l'Opus Dei environ 60.000 personnes. Le 15 septembre, Álvaro del Portillo est élu pour le succéder.
- 1982-1983** Saint Jean Paul II érige l'Opus Dei en prélatrice personnelle et nomme prélat Álvaro del Portillo. Le 19 mars 1983 est exécuté le document pontifical d'érection de la prélatrice.
- 1991** Jean Paul II ordonne évêque Álvaro del Portillo, prélat de l'Opus Dei.
- 1992** Josémaría Escrivá est béatifié par saint Jean Paul II.
- 1994-1995** Mgr Álvaro del Portillo décède à Rome le 23 mars. Le 20 avril, saint Jean Paul II — après la célébration du congrès électif— nomme prélat de l'Opus Dei Mgr Xavier Echevarría et, le 6 janvier 1995, lui confère l'ordination épiscopale.
- 2002** *6 octobre.* Canonisation de Josémaría Escrivá.
- 2014** *27 septembre.* Béatification d'Álvaro del Portillo.
- 2016** *12 décembre.* Mgr Xavier Echevarría, deuxième successeur de saint Josémaría, décède à Rome.
- 2017** *23 janvier.* Une fois conclu le troisième congrès électif de la prélatrice, le Pape François nomme prélat de l'Opus Dei Mgr Fernando Ocáriz.
- 2019** *18 mai.* Béatification de Guadalupe Ortiz de Landázuri.



1.4. Le fondateur, saint Josémaría Escrivá de Balaguer

Josémaría Escrivá de Balaguer est né à Barbastro (Huesca, Espagne) le 9 janvier 1902. Ses parents s'appelaient José et Dolorès. Il avait cinq frères et sœurs : Carmen (1899-1957), Santiago (1919-1994) et trois autres sœurs plus jeunes que lui, qui sont mortes en bas âge. Le couple Escrivá assura à ses enfants une profonde éducation chrétienne.

En 1915 l'affaire de son père, qui travaillait dans l'industrie textile, fait faillite, et la famille s'installe à Logroño. C'est dans cette ville que Josémaría, en découvrant un jour sur la neige les empreintes toutes fraîches laissées par les pieds nus d'un religieux, comprend que Dieu attend quelque chose de lui, sans savoir quoi exactement. Pensant qu'il pourrait le découvrir plus facilement en devenant prêtre, il entreprend de s'y préparer, d'abord à Logroño puis à Saragosse. Sur le conseil de son père, il poursuit également ses études de droit civil en auditeur libre à l'Université de Saragosse. D. José Escrivá meurt en 1924 et Josémaría doit prendre en charge sa famille. Il reçoit l'ordination sacerdotale le 28 mars 1925. Il commence à exercer son ministère dans une paroisse rurale, puis à Saragosse.

En 1927 il s'installe à Madrid avec l'autorisation de son évêque, afin d'y obtenir un doctorat en Droit. C'est dans cette ville que, le 2 octobre 1928, Dieu lui fait voir la mission pour laquelle il le préparait intérieurement et fonde l'Opus Dei¹². Dès ce jour, il travaille de toutes ses forces au développement de la tâche que Dieu lui demande, tout en continuant son ministère pastoral, qui le met quotidiennement en contact avec la maladie et la pauvreté, dans les hôpitaux et les quartiers populaires de la ville.

Lorsque la Guerre Civile éclate, en 1936, la persécution religieuse l'oblige à chercher refuge dans différents endroits. Il exerce son ministère sacerdotal en cachette, jusqu'au jour où il réussit à quitter Madrid, en 1937. Après une dangereuse traversée des Pyrénées jusqu'au sud de la France, il se rend à Burgos.

À la fin de la guerre, en 1939, il rentre à Madrid. Dans les années qui suivent, il prêche des dizaines d'exercices spirituels à des laïcs, à des prêtres et à des religieux. La même année 1939, il obtient son doctorat en droit.

En 1946, il fixe sa résidence à Rome. Il obtient le doctorat en théologie à l'Université du Latran. Il est nommé consultant de deux Congrégations romaines, membre honoraire de l'Académie pontificale de théologie et prélat d'honneur de Sa Sainteté. Il suit avec attention les travaux préparatoires et les sessions du Concile Vatican II (1962-1965), et entretient des relations intenses avec de nombreux Pères conciliaires. De Rome il se rend fréquemment dans différents pays d'Europe et, à partir de 1970, aussi américains, pour donner de l'impulsion au travail apostolique de l'Opus Dei dans tout le monde.

Après son décès à Rome, le 26 juin 1975, des milliers de personnes, dont de centaines d'évêques de différents pays —environ un tiers de l'épiscopat mondial—, ont sollicité du Saint Siècle l'ouverture de son procès de canonisation.

Saint Jean Paul II béatifie Josémaría Escrivá en 1992. Il le proclame saint dix ans plus tard, le 6 octobre 2002. À cette occasion il fait référence à lui comme «le saint de la vie ordinaire».

¹² Cfr. Constitution apostolique *Ut sit* de saint Jean Paul II (28 novembre 1982), introduction.

1.5. Successeurs de saint Josémaria à la tête de l'Opus Dei

1.5.1. Bienheureux Álvaro del Portillo (1975-1994)



Álvaro del Portillo est né à Madrid le 11 mars 1914. Il était docteur Ingénieur de Ponts et Chaussées, docteur en Philosophie et Lettres (section Histoire) et en Droit Canonique.

Il appartenait à l'Opus Dei depuis 1935. Il a fait partie du conseil général de l'Opus Dei depuis 1940 jusqu'à 1975; de 1940 à 1947 et de 1956 à 1975 il a été secrétaire général. Il a été ordonné prêtre le 25 juin 1944.

Il est devenu très tôt l'un des principaux appuis du fondateur et a été son collaborateur le plus proche jusqu'à la fin de sa vie. Il a été nommé consultant de plusieurs organismes du Saint-Siège, et a participé aux travaux du Concile Vatican II, d'abord comme président de la Commission préparatoire des laïcs, puis comme secrétaire de la Commission pour la discipline du clergé et comme consultant d'autres commissions. Ses livres *Fidèles et laïcs dans l'Église* (1969) et *Vocation et mission du prêtre* (1970) sont, pour une large part, le fruit de cette expérience. Il a collaboré également dans l'élaboration du nouveau *Code de Droit Canonique*, promulgué par saint Jean Paul II en 1983.

Il a été élu en 1975 pour succéder à Josémaria Escriva. Lorsque l'Opus Dei a été érigé en prélatrice personnelle, le Saint-Père l'en a nommé prélat. Le 6 janvier 1991 il a été ordonné évêque par Jean Paul II.

Pendant les dix-neuf années qu'il a passées à la tête de l'Opus Dei, le travail de la prélatrice s'est étendu à vingt nouveaux pays. En 1985, il a fondé à Rome le Centre académique romain de la Sainte Croix, germe de l'actuelle Université pontificale de la Sainte Croix.

Il est mort à Rome le 23 mars 1994. Le pape Jean Paul II est allé prier près de sa dépouille mortelle. Il a été béatifié le 27 septembre 2014 à Madrid, ville dans laquelle il était né. « Son amour pour l'Église, épouse du Christ, était remarquable », a écrit le pape François dans le Message qu'il a envoyé pour l'occasion.



1.5.2. Monseigneur Xavier Echevarría (1995-2016)

Xavier Echevarria est né à Madrid le 14 juin 1932. Il était le cadet de huit frères et sœurs. Il a fait ses premières études à San Sebastian, au collège des pères marianistes et a poursuivi sa formation dans la capitale de l'Espagne, au collège de los frères maristes.

En 1948, il a fait connaissance avec des jeunes de l'Opus Dei dans une résidence d'étudiants. Le 8 septembre de la même année, se sentant appelé par Dieu à chercher la sainteté dans la vie ordinaire, il a demandé l'admission à l'Opus Dei. Il a commencé ses études de Droit à l'Université de Madrid et les a poursuivis à Rome. Il a reçu le doctorat en Droit Canonique à l'Université Pontificale de Saint Thomas, en 1953, et en Droit Civil à l'Université Pontificale du Latran, en 1955. Le 7 août de cette année il a reçu l'ordination sacerdotale.

Il a collaboré étroitement avec saint Josémaría Escrivá, dont il a été le secrétaire dès 1953 jusqu'à sa mort, en 1975. Quand en septembre de la même année Álvaro del Portillo succède à saint Josémaría, Mgr Xavier Echevarria est nommé secrétaire général de l'Opus Dei et, en 1982, vicaire général. En 1994, après le décès du bienheureux Álvaro, il a été élu prélat de l'Opus Dei et, le 6 janvier 1995, dans la basilique Saint-Pierre, il a reçu l'ordination épiscopale de saint Jean Paul II.

Dès le commencement de son ministère en tant que prélat, il a eu comme priorités l'évangélisation dans les domaines de la famille, de la jeunesse et de la culture. Il a promu le commencement stable des activités de formation de la prélature en 16 pays, dont, parmi d'autres, la Russie, le Kazakhstan, l'Afrique du Sud, l'Indonésie et le Sri Lanka, et a fait des voyages aux cinq continents pour donner de l'impulsion au travail d'évangélisation des fidèles de l'Opus Dei et des personnes qui participent à ses apostolats. Il a encouragé la mise en marche de nombreuses initiatives de promotion sociale et de soins médicaux, spécialement adressées à des personnes moins favorisées. Il suivait avec un intérêt spécial quelques activités en rapport à l'assistance aux malades et aux immigrés.

Lors de ses voyages de catéchèse et dans son ministère pastoral, ont été des sujets spécialement fréquents l'amour à Jésus-Christ sur la croix, la charité fraternelle, l'importance de la grâce et de la parole de Dieu, la union au pape, la vie de famille et le service aux autres. Il a écrit de nombreuses lettres pastorales et plusieurs livres de spiritualité, tels que *Itinéraires de vie chrétienne* (2001), *Pour servir l'Église* (2001), *Gethsémani* (2005), *Eucharistie et vie chrétienne* (2005), *Vivre la sainte Messe* (2010) et *Je crois, nous croyons* (2014). Sa dernière publication est une recompilation de méditations sur les œuvres de miséricorde qui a pour titre *Miséricorde et vie quotidienne* (2016).

Il a été membre de la Congrégation pour les Causes des saints et de la Signature Apostolique. Il a pris part aux synodes des évêques de 2001, 2005 et 2012 et à ceux qui ont été consacrés à l'Amérique (1997) et l'Europe (1999).

Il est décédé à Rome le 12 décembre 2016, à cause d'une insuffisance respiratoire.



1.6. Monseigneur Fernando Ocariz, prélat de l'Opus Dei

Mgr Fernando Ocariz est né à Paris le 27 octobre 1944, fils d'une famille espagnole exiliée en France à cause de la Guerre Civile (1936-1939). Il est le cadet de huit frères et sœurs. Il a demandé l'admission à l'Opus Dei en 1961. Diplômé en Sciences Physiques (1966), par l'Université de Barcelone, et en Théologie (1969), par l'Université Pontificale du Latran. Il a obtenu le doctorat en Théologie en 1971 à l'Université de Navarre.

Il a été ordonné prêtre en 1971. Pendant les premières années de son sacerdoce il s'est consacré spécialement à la pastorale avec la jeunesse et à l'université. Il a été l'un des enseignants qui ont commencé les années quatre-vingts l'Université Pontificale de la Sainte Croix (Rome), où il a été professeur ordinaire de Théologie Fondamentale.

Il est consultant de la Congrégation pour la Doctrine de la foi (1986), de la Congrégation pour le Clergé (2003) et du Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation (2011). Depuis 1989 il est membre de l'Académie Pontificale de Théologie.

Quelques-unes de ses publications sont: *Le mystère de Jésus-Christ* et *Fis de Dieu en Christe. Introduction à une théologie de la participation surnaturelle*. D'autres volumes traitent de sujets à caractère philosophique et théologique tels que *Aimer avec des œuvres Dieu et les hommes; Nature, grâce et gloire; Le marxisme: théorie et pratique d'une révolution*, et *Voltaire: Traité sur la tolérance*. Par ailleurs il est co-auteur de plusieurs monographies et auteur de nombreux articles théologiques et philosophiques. En 2013 a été publié un livre interview de Rafael Serrano: *Sur Dieu, l'Église et le monde*.

Pendant 22 ans il a été un collaborateur très proche du prélat de l'Opus Dei, qu'il a accompagné dans ses visites pastorales à plus de 70 nations. De 1994 à 2014 il a été vicaire général de la prélature, à partir de 2014, vicaire auxiliaire. Le 23 janvier 2017, après la célébration du troisième congrès électif de la prélature, Mons. Fernando Ocariz a été nommé prélat de l'Opus Dei par le Pape François.

2. FIDÈLES DE LA PRÉLATURE

2.1. Laïcs et prêtres

La prélatrice de l'Opus Dei est composée d'un prélat, un presbyterium ou clergé propre, et des laïcs, femmes et hommes.

Les membres de l'Opus Dei sont des fidèles (*christifideles*) de la prélatrice. Les laïcs sont en même temps fidèles du diocèse et la paroisse où ils habitent. Ils sont des chrétiens courants dont le fait d'appartenir à l'Opus Dei ne suppose pas une situation ou consécration spéciale dans l'Église. Ils procèdent de toutes les classes sociales et cultures et exercent les professions les plus diverses. Leur situation par rapport à l'État et à la société est la même que celle des autres citoyens, avec lesquels ils vivent.

Dans l'Opus Dei il n'existe pas différentes catégories ou degrés d'appartenance. Tous sont et se savent fidèles de la prélatrice de plein droit. Il y a seulement des différences dans la façon de vivre la même vocation, selon les circonstances personnelles de chacun. De ces différentes manières découlent des degrés différents de disponibilité objective pour les tâches de la prélatrice en tant que telle et, dans ce sens, on parle de numéraires, agrégés et surnuméraires¹³.

La plupart des fidèles de l'Opus Dei —environ 70%— sont des membres surnuméraires: il s'agit en général d'hommes ou de femmes mariés, pour lesquels la sanctification des devoirs familiaux constitue une partie primordiale de leur vocation.

Les numéraires et les agrégés s'engagent à vivre le célibat, pour des motifs apostoliques ; par là ils sont plus facilement disponibles pour s'occuper des tâches de formation de la prélatrice. Le célibat ne modifie nullement leur condition de fidèles courants, ni leur situation professionnelle ni leur place dans l'Église et dans la société.

Les agrégés de la prélatrice vivent avec leur famille, ou là où cela leur convient le mieux selon leurs circonstances personnelles. Les numéraires habitent généralement en petits groupes, dans des centres de l'Opus Dei. Ils développent un travail professionnel et sont toujours disponibles pour s'occuper des activités apostoliques et de la formation des autres fidèles de la prélatrice. Quelques-unes des femmes numéraires, appelées numéraires auxiliaires, se consacrent de façon prioritaire (non exclusive) et ordinaire (non nécessairement toujours) avec leur travail professionnel aux tâches domestiques dans les centres de l'Opus Dei, pour que ces activités d'évangélisation de la prélatrice se déroulent dans l'ambiance qui caractérise une famille chrétienne.

¹³ Saint Josémaría a choisi ces expressions de la vie civile parce que les termes ecclésiastiques qui existaient à l'époque faisaient référence aux personnes consacrées et, si se elles étaient appliquées aux fidèles de l'Opus Dei, pouvaient rendre difficile la compréhension de leur condition séculière. Ces dénominations sont toujours fréquentes dans les milieux universitaires, diplomatiques, etc.

Les prêtres de la prélatrice proviennent des fidèles laïcs de l'Opus Dei: numéraires et agrégés qui, après des années d'engagement dans la prélatrice, de réaliser les études nécessaires pour accéder au sacerdoce et de discerner cet appel, sont invités par le prélat à recevoir les ordres sacrés. Ils exercent leur ministère pastoral principalement au service des personnes et des activités apostoliques des fidèles de la prélatrice, en contribuant aussi par là à la pastorale du diocèse local. Cet appui peut aussi être prêté directement, par exemple, par l'exercice du sacrement de pénitence dans des paroisses, leur prise en charge d'aumôneries universitaires ou d'hôpitaux, ou encore avec des travaux spécialisés à la curie diocésaine.

2.2. L'incorporation à la prélatrice

Celui qui demande à faire partie de l'Opus Dei le fait mu par un appel divin, qui détermine de façon spécifique la vocation chrétienne reçue avec le baptême et qui amène à chercher la sainteté et à participer à la mission de l'Église selon l'esprit que le Seigneur a inspiré à saint Josémaria.

Pour faire partie de l'Opus Dei il faut le solliciter librement, en ayant la conviction personnelle d'avoir reçu cette vocation de Dieu et que les autorités de la prélatrice acceptent la demande.

La demande doit en être formulée par écrit, moyennant une lettre, et l'admission est accordée au bout de six mois, au minimum. Un an plus tard, au minimum, l'intéressé peut s'incorporer juridiquement et de façon temporelle à la prélatrice par une déclaration formelle. En accord avec le droit canonique, personne ne peut s'incorporer juridiquement à l'Opus Dei s'il n'a pas atteint la majorité (18 ans ou plus). Cinq ans plus tard, au minimum, l'incorporation peut devenir définitive.¹⁴

L'incorporation à l'Opus Dei suppose, de la part de la prélatrice, un engagement à assurer à l'intéressé une formation continue portant sur la foi catholique et l'esprit de l'Opus Dei, ainsi que l'assistance pastorale nécessaire des prêtres de la prélatrice. De la part de l'intéressé, cette incorporation suppose les engagements à demeurer sous la juridiction du prélat, en ce qui concerne la fin propre de la prélatrice, et à observer les normes qui la régissent¹⁵, en plus d'essayer de se sanctifier et de faire de l'apostolat selon l'esprit de l'Opus Dei.

Cela implique, notamment, de cultiver la vie spirituelle par la prière, le sacrifice et la réception des sacrements ; de recourir aux moyens que la prélatrice leur fournit pour acquérir une formation intense et continue dans la doctrine de l'Église et l'esprit de l'Opus Dei ; de participer à la tâche d'évangélisation de la prélatrice en fonction des possibilités de chacun, etc.

La sortie légitime de la prélatrice entraîne la cessation des droits et des devoirs mutuels¹⁶.

¹⁴ Cfr. *Statuts*, nn. 17-25.

¹⁵ Cfr. *Statuts*, n. 27.

¹⁶ Cfr. *Statuts*, n. 33.

2.3. Moyens de formation

La prélatrice assure à ses fidèles une formation continue, grâce à des moyens concrets, compatibles avec l'accomplissement normal des devoirs familiaux, professionnels et sociaux de chacun.

Ces moyens de formation sont une aide pour acquérir une bonne connaissance de la foi et la morale catholiques, une vie de piété profonde, enracinée sur la filiation divine, et rechercher l'identification au Christ dans la vie de tous les jours.

Parmi ces moyens de formation il y a des cours hebdomadaires, appelés aussi cercles, sur des sujets doctrinaux et ascétiques. La recollection mensuelle consiste en consacrer quelques heures, un jour par mois, à la prière personnelle et à la réflexion sur des thèmes de vie chrétienne. En plus de cela, une fois par an, les fidèles de la prélatrice font une retraite, qui dure d'ordinaire de trois à cinq jours.

Des moyens de formation analogues sont aussi proposés aux personnes qui participent aux activités apostoliques de la prélatrice et à toute personne désireuse de les recevoir.

La formation est donnée séparément aux hommes et aux femmes, au siège des centres de la prélatrice de l'Opus Dei et dans d'autres lieux appropriés. Par exemple, on peut faire un cercle au domicile de l'une des personnes qui y assistent, organiser une recollection dans une église que le curé permet d'utiliser à cette fin pendant quelques heures, etc.

2.4. Activité professionnelle et publique

L'incorporation à la Prélatrice de l'Opus Dei n'entraîne aucun changement de statut personnel : chacun conserve les droits et les devoirs dont il jouit en tant que membre de la société civile et de l'Église. « *Les laïcs incorporés à la prélatrice ne changent pas leur condition personnelle, théologique et canonique, de fidèles laïcs normaux et ils se comportent comme tels en tout* »¹⁷. Leurs droits et devoirs dans la société et dans l'Église sont les mêmes qu'auparavant.

Compte tenu du caractère exclusivement spirituel de sa mission, la prélatrice n'intervient pas dans les questions temporelles que ses fidèles sont amenés à traiter. Chacun agit en toute liberté et en assumant sa responsabilité personnelle.

L'Opus Dei ne fait pas siennes les prises de position de ses membres. En ce qui concerne l'activité professionnelle et les opinions sociales, politiques, etc., chaque fidèle de la prélatrice jouit, dans le cadre de la doctrine catholique librement assumée, de la même liberté que les autres citoyens. Les autorités de la prélatrice doivent s'abstenir absolument de donner ne serait-ce qu'un conseil sur ces sujets¹⁸.

¹⁷ Congrégation pour les évêques, Déclaration du 23 août 1982, dans *L'Osservatore Romano*, 28 novembre 1982; *Acta Apostolicæ Sedis* 75, 1983, 464-468; *La Documentation catholique*, 2 janvier 1983, p. 32-33.

¹⁸ Cfr. *Statuts*, n. 88.3.

3. LA SOCIÉTÉ SACERDOTALE DE LA SAINTE CROIX

La Société Sacerdotale de la Sainte Croix est une association de clercs unie intrinsèquement à la prélatrice de l'Opus Dei. Son président est le prélat de l'Opus Dei¹⁹. Elle est composée de tous les prêtres et diacres incardinés dans la prélatrice, ainsi que de nombreux prêtres et diacres incardinés dans les diocèses et d'autres circonscriptions ecclésiastiques, qui adhèrent à la Société Sacerdotale.

Los associés reçoivent une aide spirituelle pour chercher la sainteté dans l'exercice de leur ministère, selon l'ascétique propre à l'Opus Dei. Leur adhésion à la Société Sacerdotale de la Sainte Croix n'entraîne pas leur incorporation au presbyterium de la prélatrice: ils continuent d'être incardinés dans leur diocèse, sous la seule dépendance de leur évêque, et c'est à l'évêque seul qu'ils rendent compte de leur ministère pastoral. Sont expressément encouragés chez les associés: l'amour de leur diocèse en union fraternelle avec tous les membres de leur presbyterium, l'obéissance et la vénération de leur évêque, la piété, l'étude de la science sacrée, le zèle pour les âmes et l'esprit de sacrifice ; l'effort pour promouvoir des vocations ; le souci d'accomplir avec la plus grande perfection les charges ministérielles qui leur ont été confiées par leur propre évêque.²⁰

Comme dans le cas de l'incorporation des fidèles laïcs à la Prélatrice, pour qu'un prêtre soit admis dans la Société sacerdotale de la Sainte-Croix, il doit être conscient d'avoir reçu un appel de Dieu à chercher la sainteté selon l'esprit de l'Opus Dei. Les autres conditions et délais pour l'incorporation sont semblables à celles qui sont applicables pour les laïcs de la prélatrice.

Les moyens de formation spécifiques donnés aux prêtres diocésains de la Société sacerdotale de la Sainte-Croix sont analogues à ceux que reçoivent les fidèles laïcs de la prélatrice : cours doctrinaux ou ascétiques, recollections mensuelles, etc. En outre, chacun participe aux moyens communs de formation prescrits pour les prêtres par le droit de l'Église et ceux qui sont indiqués ou recommandés par l'évêque du lieu.

Les activités spirituelles et de formation des associés de la Société sacerdotale de la Sainte-Croix n'interfèrent pas avec le ministère confié par leur évêque. La coordination de ces activités revient au directeur spirituel de la Prélatrice de l'Opus Dei, qui ne figure pas parmi ceux qui ont une charge de gouvernement dans la prélatrice.

¹⁹ Cfr. *Statuts*, nn. 57-78. Le Concile Vatican II souligne l'importance des associations de clercs: « Les associations sacerdotales sont, elles aussi, dignes d'estime et de vifs encouragements : grâce à leurs statuts contrôlés par l'autorité ecclésiastique compétente, elles proposent une règle de vie adaptée et dûment approuvée, et un soutien fraternel qui aident les prêtres à se sanctifier dans l'exercice du ministère ; de ce fait, elles se mettent au service de l'ordre des prêtres tout entier ». (Décret *Presbyterorum ordinis*, n. 8).

²⁰ Cfr. *Statuts*, nn. 59 §1 et 61.

4. LES COOPÉRATEURS

Les coopérateurs de la prélatrice sont des hommes et des femmes qui, sans faire partie de l'Opus Dei, soutiennent son travail apostolique. Normalement ils aident les fidèles de la prélatrice dans la réalisation d'activités éducatives, d'assistance, de promotion culturelle et sociale, dans lesquelles l'Opus Dei assume l'orientation chrétienne. Leur collaboration surgit de la conviction de que l'esprit de l'Opus Dei et el travail de ses membres aide à la construction d'une société plus humaine ou à l'extension de l'Évangile. Pour être coopérateur aucune vocation spécifique n'est requise.

Les coopérateurs peuvent collaborer au travail de la prélatrice avec leur aide aussi bien spirituelle que matérielle. Ceux qui sont croyants s'engagent à prier, tous les jours si possible, pour l'Opus Dei et ses activités. La plupart d'entre eux appuie les initiatives éducatives et sociales aussi avec des dons, financiers ou en nature, ou avec leur travail et leur conseil.

Les coopérateurs reçoivent l'aide spirituelle de la prière de tous les fidèles de l'Opus Dei et ont la possibilité de participer, s'ils le souhaitent, aux moyens de formation. D'autre part, le Saint-Siège a accordé des indulgences que les coopérateurs catholiques peuvent obtenir à certaines dates de l'an.

Parmi les coopérateurs il y a aussi des personnes non catholiques, non chrétiennes et non croyantes. Certaines communautés religieuses —plusieurs centaines, actuellement— qui aident avec leur prière quotidienne pour l'Opus Dei, sont coopératrices collectives de l'Opus Dei.



[Consultez le document online](#)

5. INITIATIVES APOSTOLIQUES

5.1. Œuvres collectives

Chaque fidèle de l'Opus Dei s'efforce pour vivre une vie de foi authentique à la place qui lui revient dans la société. L'Opus Dei le soutient dans cette résolution ; c'est celle-ci son activité principale²¹.

En plus de cet effort personnel, les fidèles de l'Opus Dei, avec les coopérateurs et de nombreuses personnes, sensibilisés par el message de l'Évangile sur les besoins du prochain, s'engagent aussi de façon collective: ils promeuvent des activités éducatives, de bienfaisance, culturelles, avec une finalité de service prépondérante.

Il s'agit toujours d'initiatives civiles qui sont gérées en toute responsabilité par leurs promoteurs, aussi en ce qui concerne les aspects financiers.

5.2. Rapport avec l'Opus Dei

Quelques-unes de ces entités confient leur animation chrétienne a la prélatrice de l'Opus Dei, avec l'organisation des moyens d'orientation et de formation doctrinale et spirituelle convenables, ainsi que l'assistance pastorale adéquate des personnes qui souhaitent en bénéficier.

Le rapport entre ces initiatives et la prélatrice peut être fondamentalement de deux types:

a) Dans les œuvres appelées d'apostolat collectif, l'Opus Dei se porte garant, sur le plan moral, de l'orientation chrétienne de l'activité qui y est réalisée.

b) Dans d'autres cas, l'Opus Dei assure une aide spirituelle plus ou moins importante —par exemple, en mettant à la disposition des professeurs de religion— sans que la prélatrice n'apporte officiellement la garantie morale du travail de formation qui y est réalisé.

L'Opus Dei s'engage seulement avec des initiatives à l'utilité publique prononcée. Il ne s'occupe pas d'activités à but lucratif, d'entreprises commerciales, d'organisations politiques, etc.

²¹ Cfr. *Entretiens avec Monseigneur Escrivá*, n. 27.

5.3. Quelques initiatives dans le monde

Parmi ces œuvres collectives figurent collèges, universités, centres de promotion de la femme, dispensaires médicaux, écoles rurales, instituts de formation professionnelle, résidences d'étudiants, centres culturels, etc. Citons, à titre d'exemple :

► **L'Université de Navarre** (<https://www.unav.edu/>), fondée à Pampelune (Espagne) en 1952. Elle comprend 13 facultés et offre plus de 60 diplômes académiques. Dans le campus de Pampelune se trouve aussi la Clinique Université de Navarre. L'**IESE** (<https://www.iese.edu/>), école de direction d'entreprises dépendante de l'Université de Navarre, a des sièges à Barcelone, Madrid, New York et Munich. D'autres universités de ce type sont l'**Universidad de Piura** (<http://udep.edu.pe/>) (Pérou), l'**Université de La Sabana** (<https://www.unisabana.edu.co/>) (Colombie) et l'**University of Asia and the Pacific** (<https://www.uap.asia/>) (Philippines).

► **L'Hôpital Monkole** (<http://www.monkole.cd/>), à Kinshasa (Congo) traite chaque année des milliers de personnes qui se trouvent en situation d'extrême nécessité. Il a ouvert, dans les environs de la capitale, deux extensions (Eliba et Kimbondo) destinées à l'assistance médicale ambulatoire. L'Institut supérieur en Sciences Infirmières, annexe à Monkole, est un centre éducatif pour l'exercice des professions de santé.

► **L'École Professionnelle Punlaan** (<https://punlaanschool.edu.ph/>), à Manille (Philippines), est un centre spécialisé dans le secteur de l'hôtellerie et le tourisme. Son projet éducatif implique un contact direct des élèves avec les entreprises. Dans les dernières années, ce système a permis à 100% des élèves ayant suivi le programme de Punlaan de trouver un travail.

► **Midtown Sports and Cultural Center** (<https://www.midtown-metro.org/>), à Chicago (États Unis). Il est situé dans une zone multiraciale à la population très jeune. Midtown s'appuie sur le sport pour suppléer aux carences de l'environnement social, pour motiver les jeunes et les aider à occuper leur temps libre en activités qui favorisent leur développement personnel. Midtown propose aussi des programmes personnalisés et des cours d'éducation générale et de formation chrétienne, et renforce ou complète l'enseignement dispensé par les écoles publiques. C'est ainsi que 95% des élèves achèvent l'enseignement secondaire et que 60% entrent à l'université, proportion très supérieure à celle des jeunes de cette zone.

► **Le Centre de Formation Professionnelle Ondare** (<http://ondare-yalbi.org.mx/>), à Toshi, à l'ouest de la ville de Mexico, est situé dans une région rurale habitée par des indigènes des ethnies otomi et mazahua. Entre autres activités, il délivre un baccalauréat administratif, qui permet aux femmes de ce secteur d'accéder à la fonction publique et à l'administration des entreprises des villes voisines.

► **La Fondation Kianda** (<https://kiandaschool.ac.ke/>), à Nairobi (Kenia), est une organisation éducative, créée en 1961 pour la promotion du bien-être social et spirituel des femmes de ce pays. Elle offre plusieurs programmes dirigés par des diplômées universitaires du pays, qui aident des femmes des milieux ruraux à créer leurs propres affaires. Un exemple en est l'**École Technique Kimlea**.

► **The Baytree Centre** (<https://www.baytreecentre.org/>), à Londres (Angleterre). Dans les années 80, un groupe de femmes de différentes professions a commencé à développer des activités de formation à Brixton, au sud de Londres. Participent des personnes de plusieurs races et originaires de nombreux pays y participent ; l'une des tâches principales est l'enseignement de l'anglais. Plus de 500 femmes participent actuellement à ces cours et, à travers le Homework Club, le Centre collabore aux études et à l'éducation d'environ 900 enfants.

► **Kinal, Éducation Professionnelle et Technique** (<http://www.kinal.org.gt/>), est né au Guatemala en 1961. Son objectif est d'offrir à de jeunes à faible revenu l'opportunité de recevoir un enseignement secondaire et technique de haut niveau académique. Il offre aussi des cours de capacitation à des adultes, pour la plupart des ouvriers techniques. Depuis 15 ans, environ 200 jeunes reçoivent chaque année leurs diplômes de baccalauréat et de techniciens supérieurs.

► **Le Centre Agro-pastoral Expérimental El Peñón** (<http://www.elpenon.org.mx/>), et le **Collège Montefalco** (<https://colegiomontefalco.edu.mx/>), en l'état de Morelos (Mexique). Avec leur travail éducatif, ces deux centres ont aidé depuis 1953 à améliorer le niveau culturel et socio-économique des paysans de la vallée Amilpas.

► **L'École Agricole Las Garzas** (<https://www.lasgarzas.cl/>), au Chili est un centre de formation technique et professionnelle dans le secteur agricole qui a commencé ses activités en 1963. Grâce à une Association d'Amis qui pourvoit au financement nécessaire, la scolarité est gratuite pour tous les élèves.

► **Harambee Africa International** (<https://www.harambee-africa.org/>). Cette association est née en 2002, à l'occasion de la canonisation de saint Josémaría. Elle est informée par l'esprit de l'Opus Dei, quoiqu'elle ne soit pas une œuvre collective à proprement parler. Elle promeut des initiatives d'éducation en Afrique subsaharienne et des activités de communication et de sensibilisation dans le reste du monde. Actuellement, grâce à des dons de milliers de personnes, Harambee soutient des projets (écoles, programmes de formation d'enseignants et d'autres activités à caractère social) en Afrique du Sud, Angola, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Kenya, Madagascar, Mozambique, Nigeria, Ouganda, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, et Soudan. L'Association travaille de façon stable en Espagne, États-Unis, France, Irlande, Italie, Pays Bas, Pologne, Portugal et Suisse.

5.4. Quelques initiatives qui sont développées en Côte d'Ivoire

Peuvent être citées:

- **Ilomba**, un centre de rencontres situé à M'Batto-Bouaké, sous-préfecture de Bingerville. Des séminaires de formation et des retraites spirituelles y sont organisés. Ilomba comprend aussi un centre d'éducation rurale destiné aux femmes et un dispensaire qui accueille des malades des villages environnants.
- **Yarani**, une école de formation professionnelle de jeunes filles (métiers d'hôtellerie et du domaine sanitaire) qui se trouve à Abobo, district d'Abidjan.
- **Comoé**, centre culturel et résidence d'étudiants, qui se trouve au quartier Mermoz, près de l'Université de Cocody, Abidjan.

6. ORGANISATION

6.1. Les prélatures personnelles

Le Concile Vatican II a créé la figure juridique des prélatures personnelles dans le décret *Presbyterorum ordinis* n. 10, qui établit que « là où les conditions de l'apostolat le réclameront, on facilitera des activités pastorales particulières pour les différents milieux sociaux à l'échelle d'une région, d'une nation ou du monde entier » ; l'on pourrait ainsi créer à l'avenir, entre autres institutions, « des diocèses particuliers ou des prélatures personnelles ». Une nouvelle figure juridique se profilait, caractérisée par sa souplesse, permettant de mieux contribuer à la diffusion effective du message et de l'agir chrétiens.

Les prélatures personnelles sont donc des institutions faisant partie de la structure hiérarchique de l'Église²². Elles dépendent de la Congrégation pour les Évêques et sont érigées par le Pape, après avoir entendu l'avis des Conférences Épiscopales.

À la tête de chaque prélature personnelle il y a un Pasteur (un prélat, qui peut être évêque, et qui est nommé par le Pape). Des prêtres et des fidèles laïcs dépendent du prélat, qui exerce sur eux un pouvoir de régime ou juridiction. Le pouvoir de régime du prélat se limite à des domaines qui n'interfèrent pas avec celui des évêques diocésains.

La plupart des juridictions ecclésiastiques qui existent sont territoriales, car elles sont organisées sur la base d'un lien des fidèles à un territoire déterminé par leur domicile. C'est le cas typique des diocèses. Dans d'autres cas, la détermination des fidèles d'une juridiction ecclésiastique ne se fait pas en fonction du domicile mais selon d'autres critères personnels, comme la profession, le rite, la condition d'immigrés, une convention établie avec l'entité juridictionnelle, etc. C'est le cas, parmi d'autres, des ordinariats militaires et des prélatures personnelles.

Les prélatures personnelles, par leur structure —similaire à celle des diocèses— et par d'autres caractéristiques, sont différentes des mouvements et associations de fidèles ainsi que des instituts religieux et de vie consacrée.

²² Cfr. *Code de Droit Canonique*, cann. 294-297, et Constitution *Pastor bonus* de Jean Paul II (1988), n. 80.

6.2. La prélature de l'Opus Dei

L'Opus Dei a été érigé en 1982 en prélature personnelle de dimension internationale. Il est régi par les normes du droit général de l'Église, par la constitution apostolique *Ut sit* du 28 novembre 1982, exécutée le 19 de mars 1983) et par ses statuts propres (*Codex iuris particularis Operis Dei*)²³. Cette forme juridique correspond à sa nature, comme une unité organique, composée de laïcs et de prêtres qui coopèrent dans une mission pastorale et apostolique ; cette tâche consiste à réaliser et diffuser l'idéal de plénitude de vie chrétienne au milieu du monde, dans le travail professionnel et dans les circonstances ordinaires de chacun.

Les fidèles laïcs de la prélature sont et demeurent, comme les autres catholiques laïcs, fidèles des diocèses dans lesquelles ils ont leur domicile²⁴. Ils dépendent du prélat pour tout ce qui se rapporte à l'accomplissement des obligations à caractère spirituel et apostolique qu'ils ont assumées avec la déclaration qu'ils ont faite au moment de leur incorporation à la prélature²⁵.

Les prêtres qui constituent le presbyterium de la prélature dépendent pleinement du prélat²⁶. La prélature les prend en charge sur le plan financier.

6.3. Structure

Le prélat est l'ordinaire propre de la prélature. Le gouvernement de la prélature de l'Opus Dei est collégial: le prélat et ses vicaires assument toujours leurs charges avec la coopération de deux conseils, composés en majorité de laïcs: le conseil central, pour les femmes et, pour les hommes, le conseil général. Les congrès généraux de la prélature se tiennent normalement tous les huit ans. Lors de ces congrès, avec des représentants provenant de toutes les régions en que la prélature est divisée, on examine le travail apostolique réalisé pendant la période précédente et l'on propose au prélat des orientations pour l'activité pastorale à venir. Lorsqu'un nouveau prélat doit être nommé, un congrès général électif est convoqué à cet effet. L'élection doit être confirmée par le pape²⁷ qui lui confère par là son office de prélat²⁸.

La prélature de l'Opus Dei est divisée en zones ou territoires appelés régions. À la tête de chaque région, dont l'étendue coïncide souvent avec un pays, se trouve un vicaire régional, assisté de ses conseils : le Conseil régional, pour les femmes, et la Commission régionale, pour les hommes.

²³ Pablo VI et les pontifes romains qui lui ont succédé avaient décidé d'étudier la possibilité de donner à l'Opus Dei une configuration juridique définitive, conforme à sa nature; à la lumière des documents conciliaires, cette configuration devrait être celle d'une prélature personnelle. En 1969 ont commencé les travaux pour mener à bien cette adéquation.

²⁴ ²⁴ Cfr. *Statuts*, n. 172 § 2.

²⁵ Cfr. *Statuts*, nn. 27 § 3 et 125 § 2.

²⁶ Cfr. *Statuts*, n. 125 § 2.

²⁷ Cfr. *Statuts*, n. 130.

²⁸ Cfr. *Code de Droit Canonique*, cann. 178-179.

Certaines régions sont divisées en délégations, d'une étendue plus restreinte. Dans ce cas, la même organisation se retrouve dans le gouvernement : un vicaire de la délégation et deux conseils

Enfin, au niveau local, l'on trouve les centres de l'Opus Dei, qui s'occupent d'organiser les moyens de formation et l'assistance pastorale des fidèles de la prélature dans leur domaine. Il existe des centres pour les femmes et des centres pour les hommes.

6.4. Relations avec les diocèses

Les fidèles laïcs de l'Opus Dei sont toujours fidèles des diocèses où ils résident —comme les membres des ordinariats militaires ou d'autres circonscriptions personnelles— et, par conséquent, ils continuent d'être soumis à l'évêque diocésain de la même manière et sur les mêmes questions que les autres baptisés du diocèse. La juridiction du prélat concerne les engagements assumés par les fidèles avec la prélature.

Les prêtres de la prélature doivent favoriser les relations fraternelles avec les membres du presbyterium diocésain et observer avec soin la discipline générale du clergé²⁹. De même, avec l'accord préalable du prélat, les évêques diocésains peuvent confier aux prêtres du presbyterium de la prélature des charges ou offices ecclésiastiques (de curé, de juge, etc.). Dans l'exercice de ces charges ils ne dépendent du prélat mais exclusivement de l'évêque diocésain, à qui ils devront rendre compte.

Les statuts de l'Opus Dei (titre IV, chapitre V) établissent les critères relatifs à la coordination harmonieuse entre la prélature et les diocèses sur le territoire desquels elle exerce sa mission spécifique. Voici quelques caractéristiques de ces relations:

a) Le commencement de l'activité de l'Opus Dei et l'érection d'un centre de la prélature ne se font qu'après avoir obtenu le consentement préalable de l'évêque diocésain.

b) Lorsque des églises ou des paroisses existant déjà dans les diocèses sont confiées à l'Opus Dei, une convention est passée entre l'évêque diocésain et le prélat ou le vicaire régional correspondant. L'on observe dans ces églises les dispositions générales du diocèse relatives aux églises tenues par le clergé séculier³⁰.

c) Les autorités régionales de la prélature informent régulièrement et entretiennent des rapports réguliers avec les évêques des diocèses où la prélature réalise son travail pastoral et apostolique ainsi qu'avec les évêques ayant des charges de direction au sein de la Conférence de évêques, et les différents organismes de la Conférence³¹.

Dans le monde entier, l'apostolat des membres de la prélature, comme celui de nombreux autres fidèles catholiques, vise à une vivification chrétienne qui, avec la grâce de Dieu, bénéficie aux paroisses et aux églises locales : ses fruits sont des conversions, une plus grande participation à l'Eucharistie, la pratique plus assidue des autres sacrements, l'évangélisation de milieux parfois éloignés de la foi, des

²⁹ Cfr. *Statuts*, nn. 41 et 56.

³⁰ Cfr. *Statuts*, n. 180.

³¹ Cfr. *Statuts*, n. 174.

initiatives de solidarité et de promotion sociale très variées, la collaboration à la catéchèse et à d'autres activités paroissiales, la coopération avec des organismes diocésains, etc.³².

6.5. Aspects financiers

Les personnes de l'Opus Dei doivent subvenir à leurs propres besoins personnels et familiaux au moyen de leur travail professionnel ordinaire³³. Avec les coopérateurs ils prennent en charge aussi les dépenses générées par l'activité apostolique de la prélatrice. Ces dépenses concernent, essentiellement, la subsistance et la formation des prêtres de la prélatrice, les frais liés à la curie prélatrice, des vicaires régionaux et des délégations; les aumônes que la prélatrice accorde et les aides qui, en cas de besoin, sont envoyées aux parents des numéraires et des agrégés.

En plus de cela, aussi avec l'aide des coopérateurs et de nombreuses autres personnes, les fidèles de l'Opus Dei essaient de promouvoir et d'aider financièrement des initiatives à caractère civil (des activités d'assistance, d'éducation, etc., à but non lucratif et ayant une finalité sociale), en premier lieu celles dont la prélatrice assume l'orientation spirituelle et doctrinale. Chaque initiative est financée de la même façon que n'importe quelle autre activité du même type, c'est-à-dire, avec des contributions des bénéficiaires, aides, dons, etc.

Bien entendu, les membres de l'Opus Dei —comme les autres fidèles— s'occupent aussi d'aider leur paroisse ou les initiatives apostoliques diocésaines ou religieuses qu'ils considèrent opportunes.

³² Comme l'a rappelé Jean Paul II, « l'appartenance des fidèles laïcs tant à leur Église particulière qu'à la Prélature, à laquelle ils sont incorporés, fait que la mission particulière de la Prélature conflue avec l'engagement d'évangélisation de chaque Église particulière, comme le prévoit le Concile Vatican II lorsqu'il établit la figure des Prélatures personnelles». (Jean Paul II, Discours, 17 mars 2001, n. 1, en *L'Osservatore Romano*, 18 mars 2001, p. 6).

³³ Cfr. *Statuts*, n. 94 § 2.

7. QUELQUES DONNÉES

7.1. Personnes

Environ 93.400 personnes font actuellement partie de la prélature, dont environ 2.300 prêtres.

Du total des fidèles, 57% sont des femmes et 43% des hommes approximativement. La distribution par continents est la suivante:

Afrique 4%

Amérique 34%

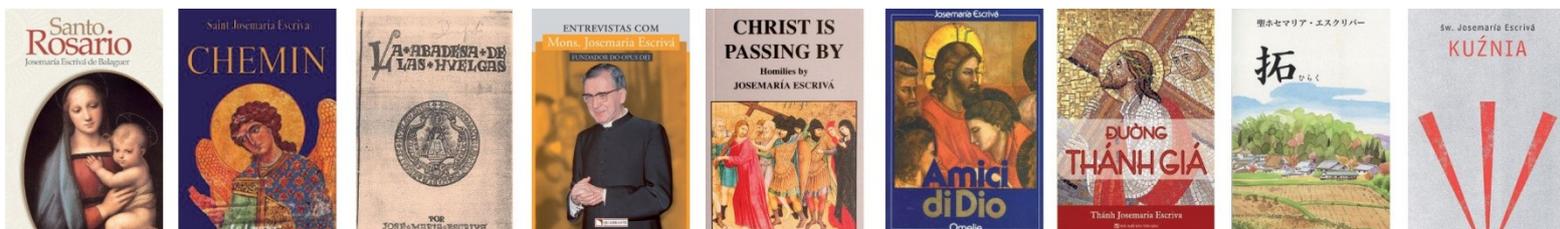
Asie 4%

Europe 57%

Océanie 1%.

Appartiennent à la Société Sacerdotale de la Sainte Croix, en plus des prêtres de la prélature, 1.957 prêtres ainsi que quelques diacres, incardinés dans différentes diocèses de tout le monde.

8. BIBLIOGRAPHIE



8.1. Œuvres de saint Josémaría

- ▶ **Saint Rosaire** (1934): narrations brèves pour réciter les vingt mystères du saint Rosaire.
- ▶ **Chemin** (1939): points de méditation pour gagner en amitié avec Dieu et aider les autres.
- ▶ **La Abadesa de las Huelgas** (1944): étude juridique et théologique.
- ▶ **Entretiens avec Monseigneur Escrivá** (1968): recueil d'entretiens accordés à *Time*, *Le Figaro*, *New York Times*, etc.
- ▶ **Quand le Christ passe** (1973): homélies sur les grands moments de l'année liturgique : Nativité, Carême, Semaine Sainte, Pâques, etc.
- ▶ **Amis de Dieu** (1977): homélies qui, sur la base des textes de l'Évangile, invitent à vivre les vertus chrétiennes.
- ▶ **Chemin de Croix** (1981): récit de la crucifixion de Jésus-Christ et considérations sur la souffrance, le pardon et l'amour infini de Dieu.
- ▶ **Sillon** (1986): points de méditation sur les vertus humaines qui doivent briller dans la vie des chrétiens.
- ▶ **Forge** (1987): points de méditation, avec un ton clairement autobiographique, pour favoriser la prière personnelle et parcourir l'itinéraire de la vie chrétienne.
- ▶ Ont été publiées des éditions critiques et historiques de **Chemin** (Rialp, 2002), **Saint Rosaire** (Rialp, 2010), **Entretiens avec Monseigneur Escrivá** (Rialp, 2012), **Quand le Christ passe** (Rialp, 2013) et **La Abadesa de las Huelgas** (Rialp, 2016).
- ▶ En 2017 a été publiée une édition critique et historique de 25 prédications inédites de saint Josémaría, avec le titre **En dialogue avec le Seigneur**.
- ▶ En 2010 a été publiée une édition critique et historique d'**Écrits divers** qui contient 11 pièces que saint Josémaría a préparées entre 1927 et 1974 : des articles, interviews, communications à des congrès, conférences et homélies.
- ▶ Pour plus d'information: <http://fr.escrivaworks.org/>

8.2. Des ouvrages sur le fondateur

- BERGLAR, Peter: *L'Opus Dei et son fondateur Josémaría Escriva* Paris, 1992.
- BERNAL, Salvador: *Monseigneur Escriva de Balaguer. Portrait du fondateur de l'Opus Dei*, Paris 1978.
- BURKHART, Ernst et LÓPEZ, Javier: *Vida cotidiana et santidad en la enseñanza de san Josemaría*, (3 vols.) Madrid, 2010-2013.
- DOLZ, Michele: *Saint Josémaría Escriva* Paris, 2010.
- ECHEVARRÍA, Javier: *Memoria del Beato Josémaría Escrivá*, Madrid, 2000.
- FAUS, Francesc: *Un hombre que sabía perdonar*, Associació d'amics del camí de Pallerols de Rialb a Andorra, 2011.
- PORTILLO, Álvaro del: *Entretien sur le fondateur de l'Opus Dei* (réalisé par Cesare CAVALLERI), Paris, 1993.
- URBANO, Pilar: *Josémaría, le saint de l'ordinaire*, Paris, 2016.
- ILLANES, José Luis (coord.): *Diccionario de saint Josémaría Escrivá de Balaguer*, Monte Carmelo, 2013.
- VÁZQUEZ DE PRADA, Andrés: *Le fondateur dl'Opus Dei*, (3 vols.) Paris, 2002-2005.
- GIL, Jesús et MUÑIZ, Enrique: *Vida de san Josemaría. Que sólo Jesús se luzca*, Fundación Studium, 2019.

8.3. Des ouvrages sur l'Opus Dei

- FUENMAYOR, Amadeo de; GÓMEZ-IGLESIAS, Valentín; ILLANES, José Luis: *L'itinéraire juridique de l'Opus Dei*, Paris, 1992.
- LE TORNEAU, Dominique: *L'Opus Dei*, collection « Que sais-je », Paros, 1985.
- RODRÍGUEZ, Pedro; OCÁRIZ, Fernando; ILLANES, José Luis: *L'Opus Dei dans l'Église*, Beauvechain, 1996.
- Revue *Studia et Documenta* (www.studiaetdocumenta.org). Publication annuelle de l'Istituto Storico san Josemaría Escrivá, spécialisée dans l'histoire de l'Opus Dei et la vie de saint Josémaría.